



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **mardi 3 juillet 2018, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège militaire à laquelle sont présents les conseillers Daniel Fréchette, Marilyn Matheson, Sabrina Patry-McComb, Alain Villemure, Delmar Fisher, Corey Strapps tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Karen Blouin, est présente.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 35.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour de la séance régulière du 3 juillet 2018 en ajoutant le point 8.10.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 3 juillet 2018
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 4 juin 2018.
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics
 - 7.4 Urbanisme et Environnement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Résolution rétroactive en lien avec l'exercice financier terminé au 31 décembre 2017
 - 8.3 Dépôt du rapport financier 2017
 - 8.4 Autorisation de signature – contrat de conciergerie
 - 8.5 Nomination d'un officier au sein du service de sécurité incendie de Bury
 - 8.6 Demande de dérogation mineure au 1095, Route 214, lot 4773 629
 - 8.7 CPTAQ – Recommandation de la municipalité sur une demande d'exclusion de la zone agricole permanente du lot 4 772 850 déposée par la MRC

2018-07-094



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

- 8.8 Modification à la politique de location des salles au centre communautaire
- 8.9 Modification de la liste des organismes reconnus
- 8.10 Abandon d'emploi
9. Législation
 - 9.1 Avis de motion au projet de règlement 432-2018 intitulé «Règlement sur les usages conditionnels»
 - 9.2 Adoption premier projet du règlement 432-2018 intitulé «Règlement sur les usages conditionnels»
 - 9.3 Adoption du règlement 411-2018 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Bury et abrogeant les règlements 411-2014 et 411-2016
10. 2^{ième} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 6 août 2018, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au : 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

3. **Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 4 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 4 juin 2018.**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU d'adopter les procès-verbaux de la séance régulière du 4 juin 2018 et de la séance extraordinaire du 4 juin 2018, tel que déposé.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

4. **1^{re} période de questions du public (questions générales)**

Des questions ont été amenées concernant :

- Déviation de procédure pour disponibilité des documents avant la séance.
- Le droit du concessionnaire de vendre de l'eau de l'aqueduc municipal.
- Le golf comme entité commerciale libre de taxes?
- Rémunération des pompiers pour inspecter les sites faisant l'objet d'une demande de permis de feu.
- La lettre des demandes de l'Association Athlétique à savoir qui paye.
- Qui est le propriétaire des clôtures utilisés lors de la fête du Canada.
- Les salaires dans le poste budgétaire des parcs.

5. **Dépôt de la correspondance du mois**

La Directrice fait un rappel de certains sujets d'intérêt relativement à la correspondance déposée en comité plénier du Conseil.

6. **Rapport du maire**

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

2018-07-095



No de résolution
ou annotation

7. **Rapports des comités**
 - 7.1 **Administration**
 - 7.2 **Sécurité publique**
 - 7.3 **Travaux publics**
 - 7.4 **Urbanisme et Environnement**
 - 7.5 **Loisirs, sport et culture**

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de 174 628.37 \$.

QUE le rapport soit classé sous le numéro 06-2018 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.2 Résolution rétroactive en lien avec l'exercice financier terminé au 31 décembre 2017

ATTENDU QUE la Municipalité est à compléter les dernières écritures de régularisations au rapport financier se terminant le 31 décembre 2017;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'adopter les modifications et corrections rétroactives pour l'année 2017 :

- Acquisition de ponceaux pour un total de 6 463.20\$ taxes nettes.
- Modalités du refinancement crédit-bail du camion Western Star 2013 (résolution 2017-10-138). Le contrat a été octroyé à la Banque Royale du Canada sur une base de 60 mois avec option d'achat de 1.00 \$, à un taux d'intérêt de 3.899%.
- Affectation de 50 000\$ du surplus accumulé non-affecté pour la création d'un Fonds de développement Économique dans un compte de surplus accumulé affecté.
- L'amortissement des acquisitions faites à même le fonds de roulement sera sur une période de 10 ans (résolutions # 2017-06-078 et 2017-07-099).
- Correction du solde payé à même le surplus accumulé non-affecté lors de l'achat de la chargeuse JCB 2008 (résolution # 2017-09-125) de 16 286.74\$ au lieu de 26 873.50\$

ADOPTÉ UNANIMEMENT

2018-07-096

2018-07-097



2018-07-098
No de résolution
ou annotation

8.3 Dépôt du rapport financier 2017

CONSIDÉRANT QUE, selon les exigences de la Loi, un rapport financier doit être préparé annuellement et expédié au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU que le Conseil Municipal accepte le rapport financier 2017 tel que préparé par la firme comptable Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et en autorise le dépôt au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.4 Autorisation de signature – contrat de conciergerie

ATTENDU QUE la municipalité a l'intention d'attribuer le contrat de conciergerie, pour les bureaux municipaux, la bibliothèque ainsi que le centre communautaire manège militaire ;

ATTENDU QUE la municipalité a lancé un appel d'offres dans la municipalité via l'Image de Bury, le site Internet ainsi que les endroits réguliers d'affichage ;

EN CONSÉQUENCE
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'autoriser la directrice générale, Madame Karen Blouin, à signer le contrat de conciergerie.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.5 Nomination d'un officier au sein du service de sécurité incendie de Bury

ATTENDU QUE la municipalité doit procéder à la nomination d'un officier au service des incendies suite à la démission de l'ex-titulaire;

ATTENDU QUE le comité de Sécurité Incendie a soumis sa recommandation au Conseil pour la nomination de Monsieur Justin Fleury à titre d'officier;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU de nommer Monsieur Justin Fleury à titre d'officier du service des incendies de Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.6 Demande de dérogation mineure au 1095, Route 214, lot 4 773 629

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure au 1095, Route 214 a été déposée à la Municipalité de Bury ;

ATTENDU QU'après le déplacement de la construction les droit sont perdue par rapport a la marge de recul, dans la zone A-37; qui est de

2018-07-099

2018-07-100

2018-07-101



No de résolution
ou annotation

30 mètres de l'emprise de la rue 214, alors le bâtiment sera à 18 mètres dans la marge de recul avant.

ATTENDU QUE la demande consiste à réduire la marge de recul avant de 30 mètres à 18 mètres pour le lot 4 773 629;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), ayant comme objectif de se prononcer sur les projets relatifs à l'urbanisme, a pris connaissance de la présente demande;

ATTENDU QUE suivant l'avis public affiché conformément à la Loi, les personnes intéressées sont invitées à se faire entendre à la présente séance;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,

ET RÉSOLU D'accorder à la présente demande la dérogation mineure tel que recommandé par le comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.7 Reporté

8.8 Modification à la politique de location des salles au centre communautaire

2018-07-102

ATTENDU QU'IL y a lieu de mettre à jour la politique de location pour le Centre Communautaire Manège Militaire;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Sabrina Patry-McComb,

ET RÉSOLU d'approuver la nouvelle politique pour la location des salles localisées au centre communautaire Manège Militaire de Bury.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.9 Modification de la liste des organismes reconnus

2018-07-103

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la liste des organismes en procédant à l'ajout de la Paroisse St-François de Laval – Secteur Bury (SFL-Secteur Bury);

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU d'approuver l'ajout de la Paroisse SFL-Secteur Bury à la liste des organismes à but non lucratif de la municipalité.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

8.10 Abandon d'emploi

2018-07-104

ATTENDU QUE Shawn Lowe avait un billet médical justifiant son absence jusqu'au 15 mai 2018 et qu'il ne s'est pas présenté au travail après cette date ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité de Bury

ATTENDU QUE le 7 juin 2018, une lettre a été transmise à Monsieur Lowe par laquelle il était informé que la municipalité considérait qu'il avait renoncé à son emploi ;

ATTENDU QUE le 11 juin 2018, un grief a été déposé par lequel le syndicat conteste ce qu'il considère être un congédiement déguisé ;

ATTENDU QUE le 12 juin 2018, la directrice générale a avisé le syndicat par courriel qu'il n'y avait pas eu de congédiement déguisé ;

ATTENDU QUE dans le courriel du 12 juin 2018, il était demandé au syndicat d'aviser la directrice générale si Shawn Lowe désirait reprendre son emploi ;

ATTENDU QUE le syndicat n'a pas répondu au courriel du 12 juin 2018 ;

ATTENDU QUE le 27 juin 2018, la municipalité a reçu un billet médical daté du 26 juin 2018 ;

ATTENDU QUE le billet transmis en date du 26 juin ne fait mention d'aucun motif valable justifiant l'absence au travail de Shawn Lowe ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU que le Conseil prend acte de l'abandon d'emploi de monsieur Shawn Lowe en date du 15 mai 2018.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9. Législation

9.1 Avis de motion au projet de règlement 432-2018 intitulé «Règlement sur les usages conditionnels»

Le conseiller, Daniel Fréchette, donne avis de motion qu'un projet de règlement numéro 432-2018 intitulé «Règlement sur les usages conditionnels» sera déposé avec dispense de lecture pour adoption à une séance future.

9.2 Adoption premier projet du règlement 432-2018 intitulé «Règlement sur les usages conditionnels»

ATTENDU QU'est en vigueur sur le territoire de la municipalité de Bury un règlement de zonage qui divise le territoire en zones;

ATTENDU QUE le règlement de zonage prohibe ou autorise les constructions et les usages dans chacune de ces zones;

ATTENDU QUE les articles 145.31 à 145.35 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permettent à la municipalité d'adopter un règlement sur les usages conditionnels;

ATTENDU QUE l'utilité d'un règlement sur les usages conditionnels réside dans sa flexibilité par rapport au règlement de zonage traditionnel;

ATTENDU QUE ce type de règlement à caractère discrétionnaire peut permettre, sous conditions du conseil de la municipalité et suite à une procédure d'évaluation, l'implantation ou l'exercice à l'intérieur d'une zone déterminée par le règlement de zonage d'un usage jugé compatible, mais

2018-07-105



No de résolution
ou annotation

initialement non autorisé à l'intérieur de celle-ci, et ce, sans qu'il soit nécessaire de modifier la réglementation à chaque fois;

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité de Bury juge approprié d'adopter un règlement sur les usages conditionnels;

ATTENDU QUE la municipalité dispose d'un comité consultatif d'urbanisme dûment formé en vertu de l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), condition préalable à l'adoption d'un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné lors de la présente séance;

ATTENDU QUE la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et que le présent règlement est adopté conformément aux dispositions de cette loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Corey Strapps,

ET RÉSOLU QUE le premier projet du règlement 432-2018 intitulé « Règlement sur les usages conditionnels » soit et est adopté.

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

9.3 Adoption du règlement 411-2018 adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Bury et abrogeant les règlements 411-2014 et 411-2016

2018-07-106

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a adopté la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* laquelle est entrée en vigueur le 2 décembre 2010. Cette Loi impose à toutes les municipalités d'adopter par règlement un code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné en même temps qu'a été fait la présentation par le conseiller Daniel Fréchette lors de la séance ordinaire du 4 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Daniel Fréchette,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU que le règlement portant le numéro 411-2018, adoptant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Bury et abrogeant les règlements 411-2014 et 411-2016 soit et est adopté.

QUE les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture.

QUE le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ADOPTÉ UNANIMEMENT



No de résolution
ou annotation

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Des questions ont été amenées concernant :

Les items 40, 45 et 53 de la liste des comptes du mois

Les points

8.5, - qui est sur le comité

9.1 et 9.2 – est-ce qu'il y a d'autres étapes à venir?

Rapport du maire – précisions demandées pour la mise en ballots des matières.

Paiement obligatoire pour la personne qui vérifie les travaux reliés à l'eau potable?

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

Sans objet

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20 h 30.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra le lundi 6 août 2018, à 19 h 30, au centre communautaire Manège militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants :

Je soussignée Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes : 2018-07-096;

Signé ce 4 juillet 2018

Karen Blouin, Directrice générale et secrétaire-trésorière

Walter Dougherty, Maire

2018-07-107